



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▫  
BÂGÉ-LA-VILLE ▫  
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▫  
DOMMARTIN ▫  
FEILLENS ▫  
MANZIAT ▫  
REPLONGES ▫  
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▫  
VÉSINES ▫

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### LUNDI 12 OCTOBRE 2009 - 20H30 - MANZIAT

---

#### ACCUEIL

Carmen GONOD souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire à Manziat et précise qu'un verre de l'amitié sera servi en fin de séance.

Le Président remercie Carmen GONOD pour son accueil et demande d'excuser Michel VOISIN, député, et Gilbert THOMAS, Conseiller général, tous deux retenus par leurs obligations respectives.

---

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte-rendu de Conseil réuni en date du 20 juillet 2009.

---

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

##### ▪ ZA « Charlemagne » à Bâgé-la-Ville

Le Président explique que la politique de desserte électrique du SIEA est réalisée au coup par coup, en fonction des besoins des futurs acquéreurs.

Par conséquent, le Syndicat ne prendrait en charge que l'alimentation des deux acquéreurs connus situés à l'entrée de la ZA. Or, l'alimentation des deux premiers lots ne nécessite pas la mise en place d'un transformateur ce qui repousserait les travaux de desserte électrique lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise.

En parallèle, la réalisation des autres réseaux secs et la viabilisation de la ZA doivent se poursuivre.

Dans ces conditions, il semble inconcevable de réaliser la viabilisation en laissant de côté le réseau électrique.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Bâgé prenne en charge la pose des fourreaux sur les lots non réservés.

---

➡ A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la proposition du Président et approuve la prise en charge par la Communauté de Communes de la pose des fourreaux sur la ZA Charlemagne.

Sur ce point, le Président encourage les communes, dans le cadre de la future liaison Bourgen-Bresse - Mâcon, à intégrer, dans leurs travaux de réseaux, l'installation d'une gaine pour fibre optique.

▪ **ZA « Le Buchet »**

Les études de projet pour la réalisation du giratoire sont achevées et le Conseil Général a donné un avis technique favorable.

Le montant de cet aménagement a été estimé à 704 138, 65 € H.T.

▪ **ZA intercommunale Feillens / Replonges**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 août dernier pour l'attribution de deux marchés.

Le premier, relatif à la création d'un pont sur la Loëze dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activité intercommunale sur Feillens et Replonges, a enregistré 7 offres. Par délibération du Bureau du 04 septembre 2009, le Bureau a retenu l'offre en variante 1 envisagée par la SARL RTP pour un coût de 282 729,00 € H.T.

Le second marché relatif à l'aménagement de cette zone d'activité a, par délibération du Bureau du 04 septembre 2009, été attribué à l'entreprise DE GATA pour un montant de 844 313,00 € H.T.

Le Président précise les montants estimés de ces travaux : la construction de l'ouvrage de franchissement s'élevait à 326 415,75 € H.T. et l'aménagement de la zone d'activité était de 1 344 055,00 € H.T.

Les travaux débiteront par la construction du pont. Cet accès, livré en mars 2010, permettra d'engager en suivant les travaux de terrassements de la ZA.

▪ **Immobilier d'entreprise des Fermetures RION**

La consultation a été lancée le 29 juillet dernier auprès de 3 maîtres d'œuvres pour la réalisation de cet immobilier d'entreprise : RBC Architecture, CHAMBAUD Architectes et Michel ROBIN Architecte. La date limite de réponse a été fixée au vendredi 14 août.

CHAMBAUD Architectes a décliné la consultation, son plan de charge étant complet. RBC Architectes et Michel ROBIN Architecte ont proposé un taux d'honoraires de respectivement 10,5% et 9,90%.

Le Président propose de retenir Michel ROBIN Architecte, mieux disant, pour la maîtrise d'œuvre de cet immobilier d'entreprise.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le choix du cabinet Michel ROBIN Architecte pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation de cet immobilier d'entreprise.

#### ▪ **Projet des coopératives agricoles**

Le Président rappelle que ce projet consiste à la réalisation, sous forme d'immobilier d'entreprises, d'un bâtiment dédié au stockage et aux mélanges de matières premières pour l'alimentation animale, à destination des adhérents des trois coopératives concernées.

Pour monter ce projet et déposer une demande de subvention, une consultation pour la maîtrise d'ouvrage a été lancée.

Le cabinet Mercier Architectes, le mieux disant, sera proposé au prochain Conseil Communautaire, avec un taux d'honoraires de 6,5%.

Brigitte JANOTA remarque que l'implantation de ce bâtiment, sur la route de Montrevel à Bâgé-la-Ville, risque d'accentuer la circulation des poids lourds, déjà fortement saturée, dans Bâgé-le-Châtel.

Le Président répond qu'une attention particulière sera portée sur ce point lors du montage du dossier.

Le Président note que Michel NOVE-JOSSERAND se retire du vote.

➔ Après discussion, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner le Cabinet Mercier Architecte pour monter ce projet.

#### ▪ **Projet de pépinière d'entreprises**

Le Président rappelle le concept de la pépinière d'entreprises :

Une pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise. La pépinière est un outil de développement économique local. Elle offre un soutien au porteur de projet et au créateur d'entreprise jusqu'au développement de l'entreprise et son insertion dans le tissu économique.

Le Président explique qu'en parallèle, le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône, dans le cadre de son contrat de Développement Rhône-Alpes, souhaite mettre en place une Plate forme d'Initiative Locale (PFIL), futur outil du développement économique local.

L'objet de cette structure est de consolider le démarrage et de favoriser la pérennité des entreprises.

Dans ces conditions, le Président suggère, dans une optique d'économies d'échelles et de mutualisation des moyens, une intégration de la PFIL au sein des locaux de la pépinière d'entreprises.

Les plans de la pépinière d'entreprises, située sur l'emplacement de l'ancienne scierie Chevalier, sont présentés aux délégués communautaires.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération s'élève à 1 600 000,00 € H.T.

Un dossier de demande de subvention sera déposé au titre du FEDER. Les autres partenaires seront également sollicités.

Jean-Pierre RETY s'interroge sur le mode de fonctionnement de la structure. Le Président explique que chaque entreprise de la pépinière devra verser un loyer d'un montant estimé à 6€ le m<sup>2</sup>.

Jean-Paul BENAS relève le développement économique fort du territoire qui nécessite d'accompagner les porteurs de projet ainsi que les créateurs d'entreprise en leur proposant des services adaptés à leurs besoins.

Ce dernier précise que l'estimation financière de ce projet prévoit un taux d'occupation à hauteur de 65% qui semble une projection très raisonnable et témoigne des garanties prises par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé dans ce projet.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER ainsi que des autres partenaires de la Communauté de Communes.

#### ▪ **Attribution de subvention au titre de la DDR**

Des subventions ont été attribuées au titre de la Dotation de Développement Rural en faveur des travaux de finition de la ZA Feillens Sud et l'aménagement de la ZA Charlemagne. Ces subventions, à hauteur de 25%, s'élèvent à 40 168,00 € et 127 153,00 €.

#### ▪ **Informations et questions diverses**

L'indivision PELLETIER, propriétaire de 11 367 m<sup>2</sup> en face du magasin Colruyt, accepterait la vente de cette parcelle à la Communauté de Communes du Pays de Bâgé au prix de 30 € le m<sup>2</sup>, tarif identique aux terrains situés à côté du gymnase Armand MOREL.

Dans la perspective d'un développement économique de ce secteur (station essence, station de lavage ou encore, aménagement du carrefour), le Président suggère d'acheter ce terrain.

Dominique REPIQUET rappelle l'intérêt pour la collectivité de maîtriser le foncier dans des secteurs à fort potentiel de développement économique.

➔ Après discussion, le Conseil communautaire, avec une abstention et 2 voix contre, autorise le Président à signer l'achat des terrains PELLETIER au prix de 30€ le m<sup>2</sup>.

---

## ENVIRONNEMENT

---

- **Problème des puces défectueuses**

Malgré l'intervention d'IDEA pour améliorer la sensibilité du système d'identification des puces, le problème persiste.

Une rencontre avec le directeur d'IDEA, Jean-Luc PIETRI, doit se dérouler ce mois-ci pour permettre de trouver une solution définitive à ce problème.

- **Optimisation de la collecte des ordures ménagères**

IDEA a évoqué la possibilité d'installer un système GPS sur le camion ordures ménagères. Le coût de ce système s'élève à 40 € H.T. par mois (avec un mois d'essai gratuit).

Ce système permettrait ainsi d'analyser le parcours actuel de collecte et, le cas échéant, d'optimiser le temps des tournées.

---

## HYDRAULIQUE

---

- **Travaux d'entretien des cours d'eaux - Programme 2010**

Après la réception des travaux d'entretien de l'année 2009 réalisés par l'ONF, il convient d'engager la phase d'entretien suivante.

La phase de terrain sera prochainement réalisée pour définir ce programme de travaux de l'année 2010.

Une Commission sera réalisée pour présenter le programme retenu.

- **Suivi des autres travaux**

Les travaux de réhabilitation de l'ancien bras de la Loëze se poursuivent.

L'entreprise BOUVARD a réalisé un piège à sable et une frayère à brochets au Pont du Gonet froid près du lac de Feillens.

Les prochains travaux se situent sur la commune de Manziat, au Pré Duby notamment.

- **Intervention du Groupe d'Entraide Mutuelle « Tendre La Main »**

Brigitte JANOTA explique que cette association est intervenue devant la Commission Famille. L'objet de cette structure est de permettre aux personnes en souffrance psychique de rompre leur isolement en participant à des activités et des sorties.

7 membres de cette association sont issus du territoire.

Suite à cette discussion avec les membres de la Commission famille, il convient désormais de réfléchir à des propositions précises pour aider cette association.

- **Construction d'un Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville**

Cette nouvelle structure proposera des places en accueil régulier, en accueil occasionnel et en accueil d'urgence, sur le même modèle que le PPE de Replonges.

Un Relais Assistants maternels sera également installé sur ce site.

- **Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)**

Brigitte JANOTA expose le principe de fonctionnement de ces structures et précise que l'objectif est d'attirer de nouveaux assistants maternels sur le territoire. Plusieurs assistants maternels ont d'ores et déjà manifestés leur intérêt pour intégrer ces maisons.

La visite d'une MAM est prévue le 23 octobre prochain. La visite d'une micro-crèche sera également organisée pour comparer ces deux modes de garde.

Jean-Pierre RETY demande si la création de places en accueil permanent ne remet pas en cause la politique avancée par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé lors de la mise en place du PPE, à savoir privilégier la garde des enfants par des assistants maternels.

Le Président explique que ces places d'accueils permanents permettraient, d'une part, de se désolidariser de la crèche de St Laurent-sur-Saône et, d'autre part, seraient réservées aux familles qui n'ont pu trouver une assistante maternelle disponible, en attendant de trouver une place disponible auprès d'un assistant maternel.

Jean-Pierre RETY pose la question de l'intérêt de construire des MAM en plus du nouveau Pôle d'accueil sur Bâgé-la-Ville.

Le Président explique que le concept des MAM compléterait les modes de garde classiques de notre territoire et répondraient à différentes attentes et besoins tant des parents que des assistants maternels.

- **Etude gérontologique**

La présentation de l'étude gérontologique se déroulera le jeudi 26 octobre prochain.

---

## COMMUNICATION

---

- **Ordre du jour de la Commission du 22 octobre**

Une Commission Communication se tiendra le 22 octobre prochain. L'ordre du jour concerne l'édition d'un nouveau numéro du Pays de Bâgé ainsi que le bilan de la fréquentation du site internet.

Brigitte JANOTA relève que la Commission avait évoqué, en informations et questions diverses, l'amélioration de l'organisation des réunions de Conseil.

A ce titre, Brigitte JANOTA salue l'effort de la commune de Manziat qui a expérimenté, ce soir, une nouvelle disposition des délégués communautaires.

---

## BATIMENTS

---

Les points évoqués lors de la Commission du 14 septembre ont été présentés lors de la réunion du 18 septembre dernier.

- **Plans de mise en accessibilité des voiries et espaces publics**

Sur les 10 offres reçues, l'offre du cabinet ASCODE obtient la meilleure note.

Le Conseil communautaire s'interroge sur les écarts de prix des prestations.

Jean-Michel DIOCHON précise à ce titre que des demandes complémentaires ont été formulées pour s'assurer de la compétence de ce cabinet.

Par conséquent, le Président propose de retenir le cabinet ASCODE pour un montant de 9830,00 € H.T.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, retient la proposition du cabinet ASCODE pour réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

- **Salle de gymnastique de Replonges**

Les clefs de la salle de gymnastique ont été remises à l'association le 25 septembre.

La visite de la Commission de sécurité s'est déroulée ce jour. Une contre-visite doit avoir lieu car plusieurs points sont à revoir.

- **Chenil intercommunal**

Le montage du chenil intercommunal s'est déroulé aujourd'hui. Un règlement sera mis en place pour préciser le fonctionnement de cette structure.

- **Centre équestre**

L'entreprise retenue pour réaliser le carrelage s'est désistée. Après une consultation sur devis, l'entreprise BERRY la remplacera, sans retard sur le calendrier des travaux.

- **Gymnase A.MOREL**

Le flocage de la salle de rangement ne tient pas. La réalisation d'un plafond est envisagée dans le programme des travaux 2010.

- **Informations et questions diverses**

Lors de la dernière Commission Bâtiment, les bâtiments de la SCAM de Manziat ont été évoqués. Après une visite sur place, Jean-Michel DIOCHON est surpris de l'ampleur des travaux à envisager au niveau de la toiture, du bardage et de l'évacuation de l'eau. Un devis a été demandé avant de prendre une décision sur ce bâtiment.

Enfin, la réfection des portes de garage de la gendarmerie sont également en cours de chiffrage.

---

## SPORTS LOISIRS CULTURE

---

- **Conception de panneaux Relais Informations Randonnées (RIR)**

Carmen GONOD rappelle le projet d'installation des panneaux RIR au départ des itinéraires de randonnées. Le coût de ce projet est de 19 230,71 €.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

---

## FINANCES

---

La Commission Finances du 9 octobre dernier a été l'occasion de faire le point sur l'état des réalisations du budget de cette année.

Après analyse, plusieurs décisions modificatives doivent être votées par le Conseil Communautaire.

Dans **le budget Action Economique**, 2 DM sont nécessaires :

- DM de 7 000,00 €, pour assurer le remboursement du capital d'emprunt de décembre 2008 ;
- DM de jeu d'écriture pour inscrire la somme de 350 000,00 € au budget Action Economique après l'achat de la scierie CHEVALIER.

Concernant **le budget administratif**, 3 DM sont visées :

En section de fonctionnement :

- DM de 13 000,00 € suite à la hausse du poste « Charges de personnel » inhérente au changement d'un adjoint administratif en 1<sup>ère</sup> classe et au recrutement d'une nouvelle chargée de missions ;
- DM de 1000,00 € suite au non mandatement des intérêts de décembre 2008.

En section d'investissement :

- DM de 6 000,00 € suite au non mandatement du remboursement du capital d'emprunt de décembre 2008.

Dans le **budget relatif au PPE**, 2 DM sont à voter :

- DM de 4 000,00 € suite à la hausse des charges de personnel initié par le remplacement des arrêts maladies ;
- DM de 4 000,00 € sur le budget principal pour financer cette hausse des charges de personnel du PPE.

Enfin, dans le **budget Ordures Ménagères**, 1 DM doit être votée :

- DM de 10 000,00 € relative à la hausse des charges de personnel suite au remplacement d'un chauffeur en arrêt maladie, au paiement des heures supplémentaires des agents et au renfort du personnel de la déchetterie durant la saison estivale.

Carmen GONOD précise que les deux derniers points avaient été intégrés lors du calcul de la redevance mais ils doivent aujourd'hui être budgétés par décision modificative.

➡ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les décisions modificatives proposées par la Commission Finances.

Comme convenu lors du dernier Conseil communautaire et, dans la perspective de rassurer les conseillers sur la capacité financière de la collectivité, la Commission Finances a réalisé une étude sur les capacités de financement des projets portés par la Communauté de Communes.

Carmen GONOD détaille ainsi, pour chaque projet, les coûts d'investissements et de fonctionnement : le pôle multi-accueil, les 3 maisons d'assistants maternels, le complexe sportif sur Bâgé-la-Ville, la PUV sur Feillens et la pépinière d'entreprises.

Si l'on engage une projection financière de la Communauté de Communes sur les 4 années à venir, on observe la capacité de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé à financer ce programme d'investissement ainsi que les projets en cours de réalisation.

Le Président relève que le financement de chaque projet a été présenté en autofinancement, sans aucun emprunt. Il remarque à ce titre tout l'intérêt de la structure intercommunale qui a la capacité de réaliser des investissements difficilement réalisables par les communes isolément.

---

## JEUNESSE

---

Daniel CLERE explique que la Commission Jeunesse a défini un programme d'actions basé sur trois axes : les jeunes et les loisirs, les jeunes et la citoyenneté, et enfin, les jeunes et les parents.

Le premier axe basé sur les loisirs vise la mise en place de stages sportifs ou de rencontres intergénérationnelles.

Le second axe basé sur la citoyenneté a pour objet de mettre en place un Conseil intercommunal de jeunes. Cette action sera l'occasion de rencontrer les communes ou les communautés de communes qui ont montées des groupes de travail similaires.

L'axe intitulé les jeunes et les parents proposera des animations et des débats en présence des parents.

Une première réunion débat a été fixée au mardi 24 novembre à 20h30 à la salle Limorin de Replonges.

Et enfin, un travail sur la tranche d'âge des 5-11 ans sera réalisé par le biais des structures existantes. Une mutualisation des moyens et des actions sera privilégiée.

Pour terminer, Daniel CLERE évoque la demande de mise en place d'un Point Information Jeunesse (PIJ). Avant toute chose, il convient d'engager une réflexion sur les causes des échecs des PIJ installés dans le secteur.

---

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

Suite au transfert de cette compétence auprès de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, un appel à candidature a été lancé pour recruter un nouveau technicien.

Après 3 entretiens individuels, 2 personnes se sont démarquées. Il reste à désigner ce technicien pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

---

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

### ▪ **Rapport d'activité et compte administratif du Président 2008**

Le contenu du rapport d'activité a été présenté lors de la réunion du 18 septembre dernier. Ce document sera disponible en mairie auprès de tous les conseillers communautaires.

### ▪ **Courrier de Fabien LANDRE**

Le Président procède à la lecture du courrier de Fabien LANDRE et propose de reconduire une subvention d'un montant de 1000,00 € afin de soutenir ce dernier au prochain championnat du monde de labour, qui représentera notre territoire.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire alloue une subvention d'un montant de 1 000,00€.

### ▪ **Défibrillateur semi-automatique**

Le Président explique que le SDIS a décidé de financer l'acquisition de défibrillateur uniquement pour les corps de sapeurs pompiers.

Cependant, l'enveloppe parlementaire de Sylvie GOY-CHAVENT pourrait subventionner l'achat de ces équipements dans les communes à hauteur de 50%.

Le Président propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la sénatrice pour 10 défibrillateurs, soit un par commune et un au titre de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé. Le coût d'un défibrillateur remisé s'élève à 1671,40 € H.T.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de Sylvie GOY-CHAVENT.

### ▪ **Etude des voies structurantes**

La consultation des entreprises a été lancée. Les offres sont à remettre pour le mercredi 14 octobre à 11h30.

### ▪ **Etude « eaux pluviales »**

L'analyse des offres a permis de mettre en exergue l'offre la plus intéressante.

Il s'agit de l'offre HTV/CESAME pour un montant de 44 810,00 € H.T. Le Président propose de retenir ce cabinet d'études.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet HTV/CESAME pour réaliser l'étude des eaux pluviales sur le territoire.

Eric RENAUD évoque enfin la venue prochaine d'un jeune Allemand sur notre territoire. Ce dernier semble particulièrement intéressé par le milieu scolaire et associatif. Son hébergement est assuré par le Comité de Jumelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.